

Pour nous contacter :

Unité de gestion n° UG 49

Unité de Gestion n°49 , Henner GMC UG 49 , TSA 82005
, 59887 LILLE CEDEX 9

T +33(0)2 51 88 76 16

F +33(0)2 51 88 77 99

nxo@henner.fr

Références à rappeler pour toute correspondance :

Assuré : **1590341018044**

Contrat client : **NXO SORTANT**

MONSIEUR MICHEL LELOUP
273 BOULEVARD CHAVE
13004 MARSEILLE

DEVIS

Assuré : **1590341018044**
Concerne : **MICHEL LELOUP**
Contrat client : **HEN 638 8703 06**

Dossier n°**11577501** créé le **22/06/2021**
Valable jusqu'au **22/09/2021**

Nantes, le 22 juin 2021

Monsieur,

Comme suite à votre demande, je vous communique ci-dessous notre estimation pour les frais dentaires que vous envisagez d'engager.

Cette évaluation, établie à titre indicatif, n'a pas de caractère contractuel.

Ce devis est calculé indépendamment des estimations antérieures et ne se cumule pas.

Ce devis ne tient pas compte des estimations antérieures pour l'application des éventuelles limites prévues au titre de votre contrat, il vous appartient de vous référer à votre guide pratique. Par ailleurs, les devis réalisés séparément ne sont pas cumulables.

	DÉPENSES	ASSURANCE MALADIE	RESTE À CHARGE ASSURÉ	MONTANT DE NOTRE RÈGLEMENT
Couronnes dentaires prises en ch SS	650,00 EUR	75,25 EUR	76,50 EUR	498,25 EUR
No Dents : 23				
Inlay core	300,00 EUR	63,00 EUR	15,00 EUR	222,00 EUR
No Dents : 23				
TOTAL	950,00 EUR	138,25 EUR	91,50 EUR	720,25 EUR

Remarques importantes :

- Cette estimation est calculée dans la limite des dépenses engagées et des garanties prévues au contrat, **sous réserve des droits aux prestations de l'assuré à la date des soins** et d'après les cotations présumées de l'Assurance Maladie. Toutefois, si ces cotations ou les soins réalisés s'avèrent différents, **notre remboursement sera réévalué selon ces nouveaux éléments.**
- A noter que les actes non pris en charge (NPEC ou NPC) par l'Assurance Maladie, ainsi que les dépassements d'honoraires et autres traitements facturés HN (hors nomenclature), les prothèses provisoires, la plaque base métallique pour un bridge, etc, **ne donneront pas lieu à une prise en charge par votre contrat. Seules les sommes déclarées à l'Assurance Maladie seront prises en charge en fonction des garanties.**

suite ➡



Merci de joindre ce papillon à votre prochain envoi afin de permettre un traitement rapide de votre dossier

Assuré : 1590341018044

Unité de gestion : UG 49

Contrat client : NXO SORTANT

Remarques importantes (suite) :

- Pour obtenir notre participation, il convient de nous adresser une note d'honoraires détaillée originale établie par le praticien sur laquelle devra figurer le n° de Sécurité Sociale du patient.
- Toutefois, nous interviendrons uniquement à réception par télétransmission ou par courrier du décompte original de l'Assurance Maladie.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jessica GUINEL
HENNER-GMC